



CGT Finances Publiques

CAPC du corps des agents d'administration du Trésor Public du 20 mai 2010

Déclaration liminaire des élus CGT

Comme les élus contrôleurs de la CGT Finances Publiques, nous considérons que les statuts particuliers soumis le 17 mai à l'approbation du CTPM, ne sont pas satisfaisants en l'état pour plusieurs raisons :

- le statut proposé, essentiellement issu du Statut général des fonctionnaires, dit Jacob a entraîné un allongement de la carrière et permet le recrutement sans concours à l'échelle 3.

- bien que la référence au concours régional et aux blocages ne figure pas dans le statut, les agents de catégorie C continuent à être recrutés par le biais du concours commun ministériel Île-de-France et national. Or, la DGFIP a annoncé la suppression du concours régional Île-de-France pour les contrôleurs mais elle n'a pas pris en compte la dimension ministérielle pour la catégorie C. Ainsi, le corps des agents administratifs sera le seul pour lequel un recrutement par concours régional subsiste. Dans ces conditions, la CGT a voté contre la proposition faite par l'administration.

Concernant l'ordre du jour de cette CAP centrale, la CGT dénonce la politique aveugle de suppressions d'emploi qui impacte directement les mutations au sein de la filière gestion publique.

La situation des effectifs devient intenable dans de nombreux départements et plus particulièrement dans plusieurs structures comme le Centre Amendes Services ou la Trésorerie du Contrôle Automatisé. Les Centres Prélèvement Service dans lesquels les personnels sont mobilisés depuis maintenant plus de 2 ans, la DGFIP n'a toujours pas répondu

aux revendications en matière d'emploi. S'agissant du déploiement CHORUS ou de la programmation de la fermeture des Centres des Pensions, c'est une hémorragie en plein cœur des Finances Publiques.

Il y a urgence et la direction doit très vite procéder à l'arrêt immédiat de ces suppressions d'emploi ! Au contraire, ce sont des emplois qui doivent être créés pour répondre au besoin de service public !

La CGT dénonce ce qui peut être qualifié de véritables atteintes aux droits statutaires avec par exemple l'impossibilité de réintégrer à l'issue d'un congé parental dans le cas des départements non accessibles en mutation du fait de ces suppressions d'emploi.

Autre point de l'ordre du jour, celui de la situation des travailleurs reconnus handicapés : alors que la DGFIP se targue d'une politique exemplaire de recrutement, la réalité dans les services n'est pas celle que l'on voudrait nous faire croire. Les conditions d'intégration de ces agents ne sont pas du tout assurées faute d'emplois consacrés à leur suivi. La multiplication des renouvellements de contrat est un échec. Ces renouvellements sont très mal vécus par ces agents qui sont déstabilisés pour la suite de leur carrière.

A cela, s'ajoutent les réformes tous azimuts du gouvernement. La dernière en date est celle des retraites avec le recul de l'âge de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation. Les organisations syndicales appellent ainsi, l'ensemble des salariés du privé et du public pour une journée de lutte le 27 mai pour s'opposer à la régression sociale généralisée annoncée.

Spécial CAP

Réponses de la direction

Des réponses très surprenantes voire désinvoltes de la part de l'administration...

...S'agissant de l'élaboration du statut particulier des agents administratifs des finances publiques, la direction a indiqué que le texte s'inspirait du Statut général des fonctionnaires. La direction a rappelé que le taux de promotion en catégorie B a doublé, même triplé, que 1000 agents sont promus chaque année et, qu'à ce rythme, la catégorie C finira par disparaître. Cela répondrait, selon elle, à la demande des organisations syndicales d'un avancement linéaire. Provocation tout à fait indécente à l'endroit des agents d'administration !

La direction ferait mieux de plancher sur ses dossiers au lieu de répondre de telles inepties. L'avancement linéaire ne concerne que le changement de grade (AA1 à AAP2 puis AAP1) et non le changement de corps (C en B). L'augmentation budgétaire du nombre de promotions en catégorie B, qui fait baisser la proportion d'agents de catégorie C, ne signifie pas la disparition du corps d'agent d'administration, d'autant plus que les recrutements continuent à se réaliser par le biais du concours commun.

Ce qu'il faut, c'est un avancement linéaire au sein de la catégorie C, sans barrage artificiel entre des grades où les fonctions exercées sont identiques. Puis, nous revendiquons un dispositif facilitant de manière équitable l'accès au corps supérieur B, par un examen professionnel en lieu et place de la liste d'aptitude.

Voilà des propositions CGT qui permettent d'améliorer réellement les statuts particuliers.

Concernant le concours régional Île-de-France, là encore c'est un florilège de réponses toutes faites et loin des réalités. Ce type de recrutement permettrait selon la direction, de fidéliser les agents et de rendre plus accessible le concours. L'emploi public doit être implanté là où il y a besoin de service public.

Or aucun état des lieux des besoins des usagers n'a été réalisé et des milliers d'emplois sont supprimés : on ne peut donc que douter des intentions de la direction en matière de service public ! Heureusement pour le service public francilien que la catégorie C n'a pas disparu !

Par ailleurs, la rotation importante de personnels qui demeure, malgré les blocages, montre bien qu'il ne s'agit pas d'un moyen d'une soi-disant « fidélisation ». Le concours national est seul

capable de garantir une égalité de traitement, principe éminemment statutaire. Aujourd'hui, les affectations et le mouvement de mutation-réintégration sont vus par l'administration seule sans association des représentants du personnel. Les règles d'affectation restent opaques. Il est bien évident que les discussions sur les futures règles de gestion ne seront pas définies au sein de la CAP, mais que l'on épargne aux agents les sempiternelles nécessité de blocages.

Sur la mise en place du futur système de mutation à la DGFIP, la direction a indiqué la difficulté de l'exercice compte tenu de l'opposition culturelle des 2 systèmes existants mais que les règles de gestion vont évoluer et que des propositions seront faites lors des groupes de travail dédiés. A propos du système de mutation à l'ancienneté de la demande de la filière gestion publique, la direction fait observer que 30% des demandes n'aboutissaient actuellement pas et qu'un taux de 22% de refus est enregistré. A ce sujet, la CGT ne peut se satisfaire d'une simple réponse statistique car la véritable question se pose autour de la lisibilité du système. En effet, alors même que le Statut général des fonctionnaires prévoit un principe de transparence en matière de vacances d'emploi, l'administration s'affranchit de cette obligation. Tout nouveau système ne pourra régler cette question de la lisibilité si l'administration persiste à maintenir l'opacité.

D'autres ballons d'essais ont été lancés notamment au sujet du niveau d'affectation, des règles d'affectation suite à promotion. La CGT déplore une nouvelle fois ces méthodes qui consistent à essayer d'anticiper les débats qui auront lieu dans les futurs groupes de travail sur les règles de gestion. Au lieu de se projeter frénétiquement dans ce qui n'existe pas encore, la direction à mieux à faire et notamment répondre aux questions posées sur les modalités d'application des statuts particuliers.

Pour ce qui est de la question de l'emploi et des réformes CHORUS, pensions, la direction estime qu'avec les implantations choisies, l'on crée des « appels d'air » dans des départements demandés en terme de mutation. Bien qu'à Metz ce n'est pas forcément le cas, dans tous les autres départements retenus, cela permettra de satisfaire des demandes de mutation. Si la direction s'engouffre dans ses appels d'air, elle feint d'ignorer les véritables questions. Ces restructurations vont dégrader l'exercice de ces missions et plusieurs structures telles les CPS ou la TCA en ont fait la preuve.

Réponses de la direction (suite)

Les appels d'air sont bien là mais avec des sous effectifs importants et chroniques. Alors, il n'est plus la peine de nous parler du souci du service public, surtout dans cette période dans laquelle la Presse a fait ses choux gras des déboires de l'application CHORUS avec des millions d'euros de factures en retard de paiement. Les grandes théories d'un meilleur service public avec moins de fonctionnaires ont largement démontré par les faits, leur totale inefficacité !

Sur les conditions d'intégration des stagiaires, la direction a reconnu froidement qu'ils étaient là pour occuper immédiatement un emploi vacant laissé par un titulaire.

Les élus CGT condamnent fermement les propos tenus par la direction lors de cette CAP, propos qui ne respectent ni les agents ni leurs représentants.

Approbation des procès verbaux des 3 décembre 2009 et 27 janvier 2010

Les élus CGT comme l'ensemble de la parité syndicale et administrative, ont voté « pour » compte tenu que les débats des CAP correspondantes ont bien été retranscrits dans ces procès verbaux.

Révisions de la note chiffrée ou de l'appréciation au titre de l'année 2009 et 2008

La CAP avait à examiner 15 recours, dont 14 portaient sur l'activité 2008 et 1 sur l'activité 2007 :

- 7 agents ont vu leur note maintenue avec 1 maintien à 0,00, 4 maintiens à +0,01 et 1 maintiens à +0,02
- 3 agents ont obtenu un relèvement de leur note de +0,01 à +0,02
- 5 agents ont obtenu un relèvement de leur note de +0,02 à +0,06

Résultat du vote

Administration : 15 pour
CGT : 5 pour, 10 contre
FO : 7 pour, 8 contre
CFDT : 6 abstentions, 9 contre
CFTC : 6 pour, 9 contre
SUD : 4 pour, 1 abstention, 9 contre

Il a été décidé pour un des recours de prélever le capital mois sur la réserve départementale.

Lorsque l'agent a eu satisfaction au niveau souhaité (appréciation et note chiffrée), notre vote a été positif. Dans le cas contraire, les élus CGT ont voté « contre ».

Demands de détachement dans le corps des agents d'administration du Trésor Public

Cinq dossiers étaient soumis à l'examen de la CAPC.

Les élus CGT ont voté « pour » une de ces demandes, la direction ayant garanti de satisfaire les demandes de mutation des 12 agents du Trésor inscrits régulièrement au titre de la convenance personnelle pour le département des Bouches du Rhône.

Pour les 4 autres demandes, les élus CGT ont voté « contre », des collègues étant inscrits sur les tableaux pour une mutation sur les départements faisant l'objet des demandes de détachement (Vaucluse, Gard, Marne et Savoie).

Résultat du vote

Administration, FO, CFDT, CFTC, SUD : 5 pour
CGT : 1 pour, 4 contre

Demande d'intégration dans le corps des agents d'administration du Trésor Public au titre des domaines

Une demande de détachement au titre des Domaines a été examinée lors de cette CAP.

La CGT a voté « pour » cette demande d'intégration comme l'ensemble de la parité administrative et syndicale, car elle respecte le protocole de reclassement des agents des Domaines de la filière fiscale vers la filière gestion publique.

Renouvellement de contrat de deux agents recrutés par la voie contractuelle (travailleurs handicapés).

Pour les deux dossiers soumis à la CAPC, la direction proposait un renouvellement du contrat.

L'administration dans les 2 cas n'a pas mis tous les moyens permettant d'assurer une intégration professionnelle à la hauteur. Pour justifier la proposition de redoublement de stage, les rapports et entretiens sont à charge et stigmatisant à l'égard de ces 2 agents. Les missions attribuées vont à l'encontre des règles définies par la direction.

D'abord le stage commence sans formation locale adaptée par le recouvrement contentieux HLM, puis continue la suite du stage sur du recouvrement impôt sans que la direction ne se pose de question... Pas de prise en compte des effets des traitements médicaux liés au handicap... Plus de suivi du fait du manque d'effectif...

La direction ne remet jamais en cause sa politique d'intégration, consciente des effets désastreux des suppressions d'emplois. Elle se limite à mettre en avant l'atteinte du taux de recrutement à 6% à l'horizon 2013. Si les agents recrutés ne s'adaptent pas aux conditions de travail dégradées dans les services, la direction choisit la solution de facilité : le renouvellement ou la non titularisation. Au lieu de faire de l'affichage médiatique, la DGFIP doit répondre aux revendications, avec en particulier la mise en place d'un tutorat intégral hors effectif du poste.

Résultat du vote sur le renouvellement de contrat

Pour : Administration
Contre : **CGT – FO – CFDT – CFTC – SUD**

Résultat du vote sur la titularisation immédiate

Contre : Administration
Pour : **CGT – FO – CFDT – CFTC – SUD**

Constitution des tableaux de rangs de classement de mutation et de réintégration

- 1 065 agents au titre des emplois administratifs et 22 agents au titre des emplois informatiques sont classés sur les tableaux des demandes de mutation pour convenance personnelle.

- 242 agents au titre des emplois administratifs et 4 agents au titre des emplois informatiques sont classés sur les tableaux des demandes de mutation pour motif prioritaire. Sur les 242 demandes, 149 ont été reconnues par les précédentes commissions, 69 sont des nouvelles demandes prioritaires d'office et 23 nouvelles demandes non prioritaires d'office ont été validées en CAP.

- 94 demandes de réintégration ont été inscrites sur le sous-tableau non prioritaire et sur le sous-tableau prioritaire.

Résultat du vote

Pour : Administration
Contre : **CGT – FO – CFDT – CFTC – SUD**

La CGT a voté contre les tableaux présentés par l'Administration. En effet, le mouvement final n'est soumis qu'à l'arbitraire de notre direction et ne répond pas à l'attente légitime des personnels.

La date de publication du mouvement du 1er septembre 2010 décidé par l'administration seule, a été fixée au 16 juin 2010.

Les élus CGT :

Ghislaine **REMY** (31)
Catherine **HOUDIN** (35)
Marie-Christine **JUIN** (79)
Marie-Christine **PREVOST** (95)
Yannick **MASSIET** (59)
Franck **RICHAGNEUX** (92)

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors, je me syndique...**

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Date :

Signature,

